

OBJET : Sologne à Vélo - Demande de Subvention

Le Président présente au conseil communautaire le projet de liaison entre les communes de Lamotte-Beuvron et Vouzon par un itinéraire « Sologne à Vélo ».

Ce projet, intégré dans les orientations budgétaires 2015, est estimé à 374 887 € HT, soit 449 864,40 € TTC.

La communauté de communes revendique son attrait touristique et souhaite poursuivre le travail de création de produits de services à destination de tous.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de réaliser une nouvelle tranche du programme de la Sologne à Vélo, approuve le plan de financement annexé et sollicite une subvention de 149 000 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2015

Le Président propose au conseil communautaire de débattre sur les orientations budgétaires 2015, à partir du support suivant (annexé à la convocation de chaque conseiller communautaire) :



PROJET

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

Ainsi que le prévoit l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu en séance du Conseil Communautaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape obligatoire du cycle budgétaire. Il permet de définir les choix budgétaires de la collectivité et détermine les grandes orientations du budget à venir.

ENVIRONNEMENT CONJONCTUREL



Le 17 juin 2014, la cour des comptes a rendu public son rapport sur la situation 2013 et les perspectives des finances publiques.

Il fait ressortir des comptes publics plus dégradés que ceux de la moyenne européenne et note qu'en dépit d'une croissance économique en moyenne plus élevée, la France n'a pas amélioré la situation relative de ses déficits publics.

Pour 2014, la cour prévoit des risques de dépassement de l'objectif de déficit et les perspectives 2015-2017 restent très fragiles. Le retour à l'équilibre structurel des comptes publics prévu en 2016 est reporté à 2017 dans le programme de stabilité 2015-2017.

Ce programme intègre une baisse de 11 milliards d'euros des dotations budgétaires de l'état aux collectivités territoriales étalée sur 3 années : soit 3,67 milliards d'euros à appliquer en 2015 (après les 1,5 milliards de 2014).

.../...

.../...

La répartition entre les collectivités se fera avec la même clé de calcul qu'en 2014, soit :

- 2 071 milliards pour le bloc communal,
- 1 148 milliards pour les départements,
- 451 milliards pour les régions.



Au sein du bloc communal, l'effort porte à 70% sur les communes (-1 450 milliards) et 30% sur les intercommunalités (-621 millions).

Le projet de loi de finances confirme également la progression des dispositifs de péréquation avec une hausse du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) de 210 millions d'euros.

Au niveau national, il semble que les dépenses d'investissement des collectivités territoriales pourraient reculer de 10% en 2015 après une baisse estimée déjà à 5 ou 6% pour 2014 (d'après le comité des finances locales).

Toutefois, le plan de développement du très haut débit et le plan de soutien à la construction de logements auront certainement un impact positif sur l'investissement.

De plus, la fiscalité des collectivités progresse « naturellement » par la hausse de l'assiette des impôts directs locaux. Cela peut permettre une stabilité des budgets.



SITUATION FINANCIÈRE DE CŒUR DE SOLOGNE

Malgré le tableau noir dressé dans l'environnement conjoncturel, la situation financière de Cœur de Sologne est satisfaisante.

Les données sont comparables à celles de l'année passée :

- la fiscalité n'a pas bougé (du fait même de l'assemblée de Cœur de Sologne),
- aucun emprunt n'a été réalisé depuis 3 années, notre annuité reste donc faible (51 000 € au budget général et 17 000 € au budget annexe),
- plus de 400 000 € ont été investis dans l'exercice 2014, en autofinancement, tous budgets confondus,
- sur le budget général, le résultat de fonctionnement 2014 est à ce jour estimé à plus d'un million d'euros.

Le passage vers 2015 s'effectuera donc avec les données connues ci-dessus et différents projets seront envisagés selon les orientations évoquées en commissions durant l'exercice 2014.

ORIENTATIONS 2015

Outre plusieurs projets d'investissement qui seront listés ultérieurement, le changement important qui impactera le budget 2015 de Cœur de Sologne, concerne la piscine de Nouan-le-Fuzelier.

En effet, compte tenu de la vétusté des installations, surtout au niveau hydraulique, il est prévu de fermer l'établissement pour toute la saison pour réaliser les travaux.

Le budget de fonctionnement sera ajusté en conséquence.

Pour les autres postes de la section de fonctionnement, il est entendu que les dotations de l'état seront diminuées, que les recettes fiscales devraient augmenter du fait de la hausse des bases (attention toutefois à la baisse de CVAE par la fermeture d'entreprises).

Les dépenses de fonctionnement tiendront compte des informations connues :

- gel du point d'indice des agents, mais revalorisation indiciaire des catégories C et B au 1^{er} janvier 2015,
- hausse des cotisations,
- participations actées en 2014 et générant une dépense :
 - PAÏS (9 533 €)
 - Marque Sologne (2 583,33 €)
 - Syndicat Loir-et-Cher Numérique (241,92 € pour 2014 + participation 2015 à estimer).

.../...

En investissement, la poursuite des projets précédemment votés et les nouveaux projets constituent une liste importante qui sera soumise au débat :

• **Dans le budget principal**



→ Programmes déjà budgétés en 2014 et reportés en 2015 :

- salle d'activités à Souvigny-en-Sologne (300 000 €),
- halle sportive à Vouzon (1 250 000 €),
- réhabilitation de la piscine de Nouan-le-Fuzelier (bassins inox) (1 100 000 €),
- Sologne à vélo (450 000 €),
- véhicule « mobil sport » (20 000 €).

→ Nouveaux investissements :

- enveloppe de 60 000 € pour divers investissements (dont 25 000 € pour la bibliothèque de Souvigny-en-Sologne,
- salle d'activités à Chaon (200 000 €),
- travaux de voirie route de Lamotte-Beuvron à Souvigny-en-Sologne, nouvelle tranche (330 000 €),
- aménagement numérique (100 000 €),
- sculpture dans Lamotte-Beuvron,
- accessibilité bâtiments.

• **Dans le budget annexe des zones d'activités**

- étude environnementale (30 000 €),
- acquisition d'un local (140 000 €),
- signalétique des zones (25 000 €),
- enveloppe viabilisation (30 000 €),
- vidéo surveillance zone d'activités des hauts noirs (15 000 €).



Pour financer ces dépenses le travail de recherche de subventions a déjà débuté, la Région à travers le Pays de Grande Sologne soutient déjà plusieurs projets qui sont inscrits dans le contrat, mais il serait souhaitable d'obtenir d'autres financements.

CONCLUSION

Notre communauté de communes dispose d'une capacité à investir, il faut le faire, tant pour les services que cela apporte à la population, que pour le soutien à l'activité économique.



Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015 et note le souhait de la majorité des élus de Lamotte-Beuvron de voir supprimer la sculpture.

OBJET :	Sologne à Vélo - Demande de Subvention
----------------	---

Le Président présente au conseil communautaire le projet de liaison entre les communes de Lamotte-Beuvron et Vouzon par un itinéraire « Sologne à Vélo ».

Ce projet, intégré dans les orientations budgétaires 2015, est estimé à 374 887 € HT, soit 449 864,40 € TTC.

La communauté de communes revendique son attrait touristique et souhaite poursuivre le travail de création de produits de services à destination de tous.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de réaliser une nouvelle tranche du programme de la Sologne à Vélo et sollicite une subvention auprès de la Région, au titre du Contrat du Pays de Grande Sologne.

OBJET :	Sologne à Vélo - Demande de Subvention
----------------	---

Le Président présente au conseil communautaire le projet de liaison entre les communes de Lamotte-Beuvron et Vouzon par un itinéraire « Sologne à Vélo ».

Ce projet, intégré dans les orientations budgétaires 2015, est estimé à 374 887 € HT, soit 449 864,40 € TTC.

La communauté de communes revendique son attrait touristique et souhaite poursuivre le travail de création de produits de services à destination de tous.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de réaliser une nouvelle tranche du programme de la Sologne à Vélo et sollicite une subvention auprès du Conseil Général.

OBJET :	Heure du conte - Demande de Subvention
----------------	---

Dans le cadre de l'animation à la médiathèque, il est envisagé de faire appel à un intervenant extérieur pour dynamiser l'activité « heure du conte » et bénéficier de professionnels.

Ce projet, à raison d'une intervention par mois, de janvier à mai inclus, est estimé à 755 €.

Le conseil communautaire par 20 voix pour, 1 abstention (Mme Sophie PATIN) et 6 voix contre (Mr Pascal BIOULAC, Mme Marie-Ange TURPIN, Mr Didier TARQUIS, Mme Danièle ELIET, Mr Emmanuel VENTEJOU, Mme Elisabeth CORRET), autorise le Président à solliciter une aide de 50% auprès du Conseil Général au titre de l'action culturelle d'une médiathèque tête de réseau.

OBJET :	Développement économique
----------------	---------------------------------

La commission chargée du développement économique et le bureau ont émis un avis favorable pour accorder une aide à la SARL MOUSSET AUTO LAVAGE pour participer à son projet d'agrandissement par l'ajout d'une ligne.

La commission propose une participation à hauteur de 10 % de la dépense exceptionnelle de dépollution du terrain de 15 000 €, soit 1 500 €.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le principe de l'aide et autorise le Président à la verser.

OBJET :	Aires d'accueil des gens du voyage - Tarifs
----------------	--

Le Président soumet au conseil communautaire la proposition suivante de révision des tarifs d'occupation des aires d'accueil des gens du voyage :

	LAMOTTE BEUVRON CHICANDIN	NOUAN LE FUZELIER FONTENIL
CAUTION	100,00 €	100,00 €
EAU	3,54 € / m3	2,29 € / m3
ELECTRICITE	0,17 €/kwh	0,17 €/kwh
DROIT DE STATIONNEMENT JOURNALIER	2,40 € / jour	2,40 € / jour

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, les nouveaux tarifs.